

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025**

**Date de convocation :** 25 mars 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

**Secrétaire :** Mme Anne TERLEZ

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENT EXCUSÉ :** M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-042 Cession d'une propriété communale sise 26 rue aux Huiliers et 20 rue Tatin**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**AFFICHÉ LE**

  
Le Maire  
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250331-25-042-DE  
Date de réception en préfecture : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

04 AVR. 2025

N° 25-042

## **CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE 26 RUE AUX HUILIERS ET 20 RUE TATIN**

### **RAPPORT**

Mme Caroline Rouzée rappelle que la Ville de Louviers possède un bien sis 26 rue aux Huiliers, cadastré XC254 - XC25, à vocation de maison d'habitation ainsi que deux garages jumelés sis 20 rue Tatin, sans occupants dont celle-ci souhaite se séparer.

La Ville de Louviers a missionné les agences immobilières CV IMMOBILIER et L'IMMOBILIERE NORMANDE sises à Louviers pour trouver un acquéreur potentiel pour les deux biens susnommés.

Dans ce cadre, et grâce au concours de l'agence L'IMMOBILIERE NORMANDE, Mme Alicia Schibiness, demeurant 9, route de Saint-Pierre, 27430 Porte de Seine a fait une offre à 90 000 € (QUATRE-VINGTS DIX MILLES EUROS) net vendeur .

Cette dernière souhaite acquérir l'immeuble de telle sorte à aménager un commerce au rez-de-chaussée et selon un projet qui reste à préciser dans les étages, soit des locaux à vocation économique soit du logement.

Les conditions d'acquisition définitives sont les suivantes :

- condition suspensive de financement pour le prix et les travaux projetés.
- condition suspensive d'obtention d'un permis de construire portant notamment sur le changement de destination du rez-de-chaussée du bien et sur divers travaux que l'acquéreur souhaite réaliser (agrandissement du rez-de-chaussée, changement des portes, fenêtres, volets et création d'une vitrine, etc.),
- faculté de substitution.

Il est précisé que tous les frais de notaire inhérents à cette cession resteront à la charge des acquéreurs.

### **DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29, L.2241-1 et suivants ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1, L.2141-1, L.2211-1 et L.2221-2,

**Considérant** la proposition d'offre de Mme Alicia Schibiness et les conditions suspensives d'acquisition,

**Considérant** l'estimation du bien effectuée par France Domaine en date du 12 juin 2024,

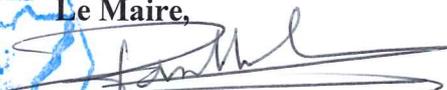
**Considérant** le plan cadastral de la propriété,

**APPROUVE** la cession de la propriété communale à Mme Alicia Schibiness, demeurant 9, route de Saint-Pierre, 27430 Porte de Seine, selon les conditions définies par l'offre d'achat.

**PRÉCISE** que tous les frais inhérents à cette cession (notamment frais de notaire) seront à la charge des acquéreurs ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants et tout autre document s'y rapportant ;

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme**  
**Le Maire,**  
  
**François-Xavier PRIOLLAUD**